

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019  
Séance du 26 juin 2019

N° 34

Objet : Solde de subvention  
pour les crèches associatives

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

**Etaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLOSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legal.com

91\_DE-004-200067437-20190626-34\_26062019

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvée par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération peut accorder des subventions aux crèches associatives qui relèvent de son projet territorial.

Il est rappelé que dans sa séance du 13 février 2019, l'assemblée délibérante a accordé une avance de subvention de 20 000€ à l'association gestionnaire de la crèche « Les Petits Loups » de Montclar. Dans sa séance du 10 avril 2019, le conseil d'agglomération a accordé une avance de subvention de 45 000€ aux associations gestionnaires des crèches « La Maisonnée », « Le Jardin Enchanté » de Digne-les-Bains, « La Ruche » de Seyne-les-Alpes et « Les Canaillous » de Volonne/L'Escale.

Il convient aujourd'hui d'attribuer aux crèches le solde de la subvention annuelle.

Il est également rappelé que dans sa séance du 10 avril 2019, l'assemblée délibérante a autorisé Madame la Présidente à signer une convention pluriannuelle avec les crèches associatives. Un avenant vous est proposé, à joindre à la convention, qui déterminera le montant de la subvention annuelle, soit :

- 30 000 € à la crèche « Les Petits Loups » de Montclar,
- 60 000 € à la crèche « La Maisonnée », de Digne-les-Bains,
- 55 000 € à la crèche « Le Jardin Enchanté » de Digne-les-Bains,
- 40 000 € à la crèche « La Ruche » de Seyne-les-Alpes
- 28 700 € à la crèche Les Canaillous » de Volonne/L'Escale.

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2019.

Ceci exposé, il vous est demandé :

- D'approuver les propositions ci-dessous et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à faire effectuer le versement des soldes de subventions.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les avenants aux conventions pluriannuelles signées avec les crèches associatives sus-énumérées.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

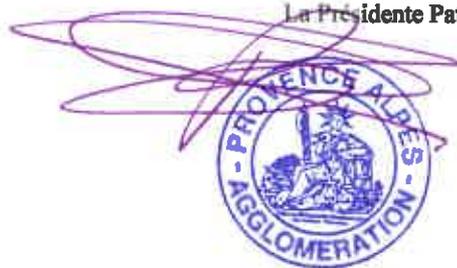
Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Applic. Inter. Agg. Alpes P. Agg. Alpes

99\_DE-04-200067437-20190626-34\_28062019